

Numéro	CR/2025-05-06/03
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	07/05/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	07/05/2025
Date de transmission au Recteur	07/05/2025



Commission de la recherche de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 6 mai 2025 portant résultat de l'élection de la personnalité extérieure représentant d'une organisation syndicale de salariés représentative aux élections nationales

La COMMISSION DE LA RECHERCHE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-5 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 17 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L. 712-5 du code de l'éducation et de l'article 17 des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la commission de la recherche est constituée d'une personnalité extérieure élue en qualité de représentant d'une organisation syndicale de salariés représentative aux élections nationales ;

CONSIDÉRANT que la personnalité extérieure élue en qualité de représentant une organisation syndicale de salariés représentative aux élections nationales est élue par les membres de la commission de la recherche de l'université telle que composée à l'issue des élections des représentants des personnels et usagers de ladite commission ;

ÉLIT en qualité de personnalité extérieure représentant d'une organisation syndicale de salariés représentative aux élections nationales :

- Monsieur ALIZON Samuel.

Délibération CR/2025-05-06/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de voix (Monsieur ALIZON Samuel)	24
Nombre de voix (Madame BARRALIS Christine)	12

Paris, le 6 mai 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.